



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 6 -2015 - Séance du 16 février 2015 - Ecrite

Site stratégique de développement « St-Légier-La Chiésaz »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Dans le cadre du processus d'actualisation et de valorisation des sites stratégiques de la Politique des pôles de développement (PPDE), conduit par le Groupe opérationnel des pôles (GOP), la commune de St-Légier - La Chiésaz et le canton de Vaud s'engagent en tant que partenaires pour définir le développement territorial des secteurs de La Veyre, Pré au Blanc, Rio Gredon et En Ferreyres du site stratégique d'intérêt cantonal 10b1 « St-Légier - La Chiésaz ».

Cela fait bientôt deux ans que les premiers contacts ont été entrepris par la Municipalité auprès du Service de l'Economie (SPECO) et Service de l'aménagement du territoire (SDT). Les premiers contacts ont permis de statuer rapidement sur un potentiel de développement important relevant d'un intérêt cantonal.

Il s'en est suivi la nécessité de réaliser au préalable une étude d'accessibilité ouest de l'agglomération Riviera ("ouest aggro"), qui comportait un volet "urbanisme", basée sur des hypothèses d'affectation. Cette démarche a été menée par la Commission Intercommunale pour l'aménagement du territoire et des transports (CORAT) permettant une approche régionale.

La démarche entamée par la Municipalité et les services de l'Etat et la PROMOVE a pour but d'approfondir d'une part, la programmation des différents secteurs et leur phasage, mais également d'établir le cahier des charges des plans d'affectations (périmètre, affectation, densité, instruments) ainsi que les mesures qui leur seront liées.

Les secteurs de St-Légier - La Chiésaz présentant un potentiel de développement peuvent être décrits comme suit :

- La **Veyre Derrey** secteur affecté aujourd'hui en zone villa, libre de construction et pour la majeure partie en main de la commune de Vevey (37'317m²), présente un potentiel de valorisation significatif. Le second propriétaire de la zone (14'169m²) est également concerné. Une planification à court terme est nécessaire pour permettre de redéfinir sa destination et sa densification.

./.

- La **Veyre Devant**, est un secteur occupé par des tennis dont un projet d'extension est en cours. Ce projet comprend notamment le déplacement de la route, une modification de la zone de verdure qui n'échappe pas à l'établissement d'un PPA.
- Le secteur **Pré au Blanc**, réglé par un PPA jugé obsolète, est actuellement destiné à l'accueil d'un centre commercial avec équipements de loisirs. Il a déjà fait l'objet de réflexions en vue d'une réaffectation mais ces prémices sont restées sans suite. Sa taille (50'127m²), sa situation et le fait qu'il soit libre de construction en font un secteur à potentiel très important pour une destination à définir.
- Le secteur **En Ferreyres** est une zone intermédiaire entre village, ZI et autoroute dont la destination devra être considérée en regard des densifications déjà visées sur la commune au sud de l'autoroute. Dans l'hypothèse de son développement ce secteur (33'168 m²) devrait être affecté en zone à bâtir. Pour cela il devra répondre à un besoin avéré et faire l'objet de compensations (LAT+SDA). Ce secteur est également stratégique car il offre la possibilité de construire une route de délestage pour la desserte des lieux-dits « Rio Gredon » et « La Veyre », ainsi que de Corsier. Le report de la circulation sur ce nouveau tronçon permettrait de régler le problème de circulation dans le quartier de Fenil - Bottassioux.

Au total, le périmètre du site stratégique de St-Légier-La Chiésaz couvre 143'781 m². L'étude comprend également la zone d'activités déjà existante, soit :

- La zone industrielle de **La Veyre - Rio Gredon** pourrait encore présenter un certain potentiel de densification qu'il s'agirait de vérifier.

Le comité de pilotage (COFIL) est composée de :

Alain Bovay syndic de St-Légier - La Chiésaz, président
Dominique Epp municipal de l'aménagement du territoire, St-Légier - La Chiésaz
Un responsable du groupe opérationnel des pôles, GOP/SDT
Un responsable Unité développement économique, GOP/SPECo
Chef de la division planification, DGMR
Directeur de Promove

L'étude bénéficie d'une aide à fonds perdu au titre de la LADE. Le budget est donc financé par la commune de St-Légier - La Chiésaz et le canton de Vaud, selon la clé de répartition :

- commune 50%, soit CHF 40'000.- (TTC)
- canton 50%, soit CHF 40'000.- (TTC)

Les modalités et coûts des prestations de gestion administrative et technique, représentant CHF 18'100.- (TTC) ainsi que de coordination générale de la démarche sont définis et supportés par la commune de St-Légier-La Chiésaz.

Le document est signé au nom de la municipalité. Au centre, il y a un grand sceau bleu de la municipalité de St-Légier-La Chiésaz. À gauche, une signature bleue est accompagnée du nom "A. Bovay" et du titre "Le Syndic". À droite, une autre signature bleue est accompagnée du nom "J. Steiner" et du titre "Le Secrétaire".

St-Légier-La Chiésaz, le 16 février 2015

Municipal délégué : M. Alain Bovay, syndic
M. Dominique Epp, municipal